

Ref : CA2015/193

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE
DE TARIFICATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DE LOCAUX
POUR LE 19ÈME SYMPOSIUM DE L'ENSEIGNEMENT DU JAPONAIS EN EUROPE
PRÉVU DU 27 AU 29 AOÛT 2015 A L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2125-1,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,

➡ ***approuve l'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation de locaux pour le 19^{ème} symposium de l'enseignement du japonais en Europe prévu du 27 au 29 août 2015 à l'Université Bordeaux Montaigne.***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2015.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de votes pour	18
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 04 sept.-15

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 03 sept.-15